

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

2^{ème} RÉUNION DE 2012

Séance du 13 mars 2012

CG12/2^{ème}/VII-02

L'an deux mil douze, le 12 mars, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents : MM, Albert, Astoul, Astruc, Auriens, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION TOURISTIQUE

Dés 1982, notre politique de développement touristique a été orientée vers la création d'hébergements et de produits touristiques de qualité visant à créer une destination Tarn-et-Garonne en Midi-Pyrénées.

LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE ACTUELLE

Nos lignes d'actions concernent principalement :

L'hébergement rural avec :

- la création et la modernisation de **meublés de tourisme** ruraux, privés ou communaux, et de **gîtes d'étapes** sur les sentiers de randonnée ;
- la création de **chambres d'hôtes** privées en complément de tables d'hôtes, (labels Gîtes de France et Clévacances ;
- la création de **villages de vacances pavillonnaires** avec des équipements de loisirs par des communes ou des groupements de communes ;

- la création, l'extension ou la modernisation de **campings** communaux classés ;
- enfin, l'aide à la **petite hôtellerie rurale**.

L'hébergement de caractère :

Depuis 1994 une politique, menée conjointement avec le Conseil Régional, liée à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine rural de caractère à usage locatif touristique, a été mise en place et poursuivie jusqu'en 2010-2011.

S'agissant d'une politique qui vise avant tout à promouvoir une certaine qualité des hébergements, le Conseil Régional et les huit Conseils Généraux de Midi-Pyrénées ont souhaité créer une offre de qualité et ont décidé l'élaboration de deux éditions qui ont été renouvelées en 2010-2011 :

- l'une relative aux Hôtels de Charme et de Caractère et aux Chambres d'Hôtes,
- l'autre comprend les gîtes (33) et les meublés (3) classés par thématique (petits gîtes, gîtes familiaux, gîtes de groupes...).

Consécutivement à la mise en place du SRDE, en 2009-2010, un nouveau dispositif relatif au plan de soutien de l'activité touristique a été mis en place avec de nouvelles règles de financement (Feder, Feader, Région). Les aides régionales acquises à ce jour s'élèvent à **1 970 983 €**

Progressivement, cette politique s'achève et elle est réorientée vers de nouvelles priorités en matière d'hébergement répondant aux critères du développement durable.

Les activités de loisirs :

Concernant la création et l'entretien des sentiers de randonnées, la poursuite des Contrats de Pays, ainsi que le développement du Plan Départemental des Itinéraires de Petites Randonnées, permettent encore d'envisager la création de nouveaux sentiers de petites randonnées.

En 2012, environ 95 % des données relatives au Plan Départemental d'Itinéraires de Petites Randonnées sont répertoriées. Cela représente :

- 2 205 kms de sentiers
- 233 itinéraires
- traversant 142 communes

Le GR de Pays Quercy- Pays de Serres, d'une longueur de 110 kilomètres, parcourt le Pays de Serres en passant par les coteaux du Quercy. Au delà du patrimoine architectural que sont Lauzerte et Moissac, de nombreuses chapelles et églises, ainsi que du petit patrimoine témoin de la vie rurale, sont à découvrir à travers cette randonnée.

Le GR de Pays Midi-Quercy, en boucle de 180 kilomètres autour des Gorges de l'Aveyron, a été réalisé en 2007. Il fait une incursion dans les départements du Tarn et du Lot. La Fédération Française de Randonnées Pédestres a édité le topo-guide "Le Pays Midi-Quercy à pied". Il s'agit du premier guide national retenu par la Fédération Nationale de la Randonnée Pédestre qui est toujours un support de référence pour visiter la région.

Autour de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne, des sentiers sont réalisés. Prochainement, le long de la Garonne (Corridor Garonnais), de nouveaux tronçons seront aménagés. Actuellement, un tronçon Lamagistère-Grisolles est à l'étude. Il en sera de même d'itinéraires connexes, autour du Canal des Deux Mers, à travers le tracé de la Vélo Voie Verte qui, progressivement, est aménagée.

Enfin, un circuit de randonnée équestre, pédestre et VTT d'une longueur de 68 kilomètres a été ouvert sur la Communauté de Communes du Sud-Quercy, Molières et Lamothe Capdeville en 2011. Le balisage étant achevé au printemps 2012, ce nouveau produit touristique sera lancé en juin 2012.

Un rapport relatif à la randonnée vous est présenté au cours de cette session afin d'adapter nos politiques.

BILAN D'ACTIVITE RELATIF A L'ANNEE 2011

I – BILAN D'ACTIVITE

A) L'HOTELLERIE

- l'hôtellerie classée

En 2011, le Tarn-et-Garonne possédait **47 hôtels classés**, pour 1 145 chambres représentant une capacité de **2 591 places** soit 148 places de plus qu'en 2010.

Répartition

Nombre d'étoiles	Nombre d'établissements	Nombre de chambres
4 *	2	124
3 *	8	228
2 *	30	662
1 *	4	100
sans étoile	3	31

On recense également **16 hôtels** dans l'hôtellerie non homologuée représentant **518 places**.

Il est à noter aussi **1 résidence de tourisme** à Monclar-de-Quercy classée 2 * avec une capacité d'accueil de **456 personnes**.

Fréquentation

Pour l'année 2011, l'enquête de l'INSEE-DGCIS indique un nombre de nuitées en hausse de 6,1 % pour environ 318 300 nuitées. En 2010, pour la même période, le volume des nuitées était de 300 100 nuitées.

- l'hôtellerie de plein air

En 2011, l'hôtellerie de plein air comptait **39 campings classés** pour une capacité d'accueil de **5 994 places**.

Fréquentation

Durant les cinq mois de la saison touristique 2011 (de mai à septembre), l'enquête de l'INSEE-DGCIS-11 indique un nombre de nuitées en hausse de 22,3 % pour environ 211 600 nuitées contre 173 000 en 2010.

B) LES HEBERGEMENTS RURAUX DE TOURISME

Répartition (cf annexe I "Parc des meublés et chambres d'hôtes au 31/12/11)

Label	Nombre de structures privées	Nombre de structures communales ou associatives	Nombre de chambres d'hôtes
Clévacances	248 dont 4 "Art de Vivre"	5 dont 1 "Art de Vivre"	94
Gîtes de France	212 dont 20 "Art de Vivre"	26 dont 2 "Art de Vivre"	128 dont 15 "Art de Vivre"

* **Les meublés Clévacances** : il y en avait 206 en 2010, il y en a 253 en 2011, soit une hausse de 23 % par rapport à 2010, représentant une capacité de 1 135 places.

* **Les chambres d'hôtes "Clévacances"** : il y en avait 58 en 2010, il y en a 94 en 2011, soit une hausse de 62 % par rapport à 2010, représentant une capacité de 246 places.

* **Les gîtes de France** : il y en avait 299 en 2010, il y en a 238 en 2011, soit une baisse de 20,4 % par rapport à 2010, représentant une capacité de 1 158 places.

* **Les chambres d'hôtes "Gîtes de France"** : il y en avait 190 en 2010, il y en a 128 en 2011, soit une baisse de 32,6 % par rapport à 2010, représentant une capacité de 358 places.

* **Les meublés de tourisme classés non labellisés** : il y en avait 110 en 2010, il y en a 134 en 2011, soit une hausse de 21,8 % par rapport à 2010, pour une capacité de 759 places.

* **Les chambres d'hôtes non labellisées** : il y en avait 158 déclarées en 2010, il y en a 220 en 2011, soit une hausse de 39,2 % par rapport à 2010, pour une capacité de 532 places.

Pour les hébergements non labellisés, il ne peut s'agir que d'estimations dans la mesure où, malgré la déclaration obligatoire en mairie, tous les propriétaires ne le font pas encore systématiquement.

Fréquentation touristique des meublés

- en service de réservation

Les chiffres de fréquentation des meublés labellisés sont présentés dans le chapitre commercialisation ci-après.

- en location directe

Les résultats concernant la fréquentation des "Gîtes de France" seront connus au cours du premier semestre 2012.

- les meublés labellisés "Clévacances"

Les données seront disponibles au cours du premier semestre 2012.

C) LES AUTRES HEBERGEMENTS

Les hébergements divers sont au nombre de **19** en 2011 répartis comme suit :

- 7 centres de Vacances (dont le Lagardère à Caylus)
- 6 points d'Accueil Jeunes
- 6 gîtes de groupe

Conclusion générale relative aux hébergements touristiques

Au total, le nombre de places offertes dans le département en hébergement marchand est de **15 343** en 2011 contre **15 225** en 2010 soit une hausse de 0,7 % de la capacité d'accueil.

D) LES SITES TOURISTIQUES, FESTIVALS ET MANIFESTATIONS

1 - les musées

De janvier à décembre 2011, la fréquentation totale des musées est en légère baisse de 1,8 % par rapport à celle de la même période de 2010.

	Commune	Fréquentation 2010	Fréquentation 2011
Musée Ingres	Montauban	42 046 visiteurs	40 267 visiteurs
Conservatoire des métiers d'Autrefois	Donzac	5 490 visiteurs	5 339 visiteurs
Musée d'Histoire Naturelle	Montauban	7 391 visiteurs	8 352 visiteurs
Musée du Vieil Auvillar	Auvillar	3 084 visiteurs	3 762 visiteurs
Musée de St-Nicolas	St-Nicolas de la Grave	1 674 visiteurs	1 701 visiteurs
Musée Calbet	Grisolles	2 092 visiteurs	1 374 visiteurs
Musée du Vieux St-Antonin	St-Antonin Noble Val	774 visiteurs	451 visiteurs
Maison Payrol	Bruniquel	1 843 visiteurs	1 700 visiteurs
Maison du patrimoine	Caylus	1 925 visiteurs	2 203 visiteurs
TOTAL		66 319 visiteurs	65 149 visiteurs

2 - les châteaux

La fréquentation des châteaux est en hausse de 1,1 % par rapport à 2010.

Châteaux	Fréquentation 2010	Fréquentation 2011
Bruniquel	32 496 visiteurs	32 832 visiteurs
Gramont	5 758 visiteurs	5 058 visiteurs
Saint-Projet *	5 300 visiteurs	5 600 visiteurs
de Cas à Espinas	1 664 visiteurs	2 369 visiteurs
Brassac	1 398 visiteurs	1 136 visiteurs
Bioule	143 visiteurs	300 visiteurs
TOTAL	46 759 visiteurs	47 295 visiteurs

* Il s'agit d'une estimation de la part du propriétaire.

3 - les autres sites

La fréquentation est en baisse de 4,1 % par rapport à 2010.

Sites patrimoniaux	Commune	Fréquentation 2010	Fréquentation 2011
Cloître de l'Abbatiale	Moissac	71 277 visiteurs	71 195 visiteurs
Abbaye de Beaulieu	Ginals	6 834 visiteurs	8 162 visiteurs
Abbaye de Belleperche	Cordes Tolosannes	20 394 visiteurs	14 616 visiteurs
Eglise de Lachapelle	Lachapelle	12 844 visiteurs	10 826 visiteurs
Parcs et jardins	Commune	Fréquentation 2010	Fréquentation 2011
Bamboo Parc	Castelsarrasin	12 000 visiteurs	10 912 visiteurs
Domaine du Gazania	Labastide du Temple	3 353 visiteurs	3 818 visiteurs
Les Jardins du Quercy	Verfeil-sur-Seye	1 089 visiteurs	2 050 visiteurs
Divers Sites	Commune	Fréquentation 2010	Fréquentation 2011
Centrale de Golfech	Golfech	4 644 visiteurs	4 411 visiteurs
Le "Petit Paris"	Vaissac	15 397 visiteurs	14 871 visiteurs
Grotte du Bosc	St-Antonin Noble Val	5 000 visiteurs	5 700 visiteurs
TOTAL		152 832 visiteurs	146 561 visiteurs

4 - les piscines

Piscines	Commune	Fréquentation 2010 (billetterie)	Fréquentation 2011 (billetterie)
Piscine municipale	Montauban	39 606 entrées	47 551 entrées
Piscine du Faillal	Montpezat	9 942 entrées	7 821 entrées
Piscine municipale	Négrepelisse	8 806 entrées	8 614 entrées
Piscine municipale	Lafrançaise	21 180 entrées	19 102 entrées
Piscine communautaire	Valence d'Agen*	5 780 entrées	5 300 entrées

Piscines	Commune	Fréquentation 2010 (billetterie)	Fréquentation 2011 (billetterie)
Piscine à la Base départementale de plein air et de loisirs	Saint-Nicolas de la Grave	10 471 entrées	11 549 entrées
Piscine municipale	Castelsarrasin	6 526 entrées	6 613 entrées
Piscine du lac	Beaumont	9 296 entrées	9 751 entrées
Piscine municipale	Moissac	3 556 entrées	Fermée pour cause de travaux
Piscine municipale	St-Antonin Noble Val	5 667 entrées	7 266 entrées
TOTAL		128 550 entrées	124 367 entrées

* de juin à septembre hors abonnements

La fréquentation des piscines pour la période de juin à septembre est en baisse de 3,2 % par rapport à 2010.

Cette légère diminution est due notamment aux mauvaises conditions climatiques du mois de juillet.

5 - les bases de loisirs

La fréquentation des bases de loisirs est en hausse de 1,6 %. Cette hausse englobe des situations locales contrastées et tient compte de la situation météorologique en 2011 (estimation, comptage sans billetterie).

Bases de loisirs	Commune	Fréquentation 2010	Fréquentation 2011
Parc de loisirs	Saint-Sardos	28 371 entrées	28 725 entrées
Lac du Malivert	Molières	16 000 entrées	15 740 entrées
Plan d'eau "les Chênes"	Montaigu de Quercy	10 307 entrées	8 856 entrées
Lacs*	Monclar de Quercy	30 352 entrées	30 139 entrées
Vallée des Loisirs**	Lafrançaise	16 152 entrées	10 628 entrées
Base de loisirs du Tarn et de la Garonne	St-Nicolas de la Grave	63 669 entrées	73 068 entrées

Bases de loisirs	Commune	Fréquentation 2010	Fréquentation 2011
Base de loisirs "le Lomagnol"***	Beaumont de Lomagne	26 486 entrées	27 228 entrées
TOTAL		191 337 entrées	194 384 entrées

* hors clientèle des chalets

** la baisse de fréquentation est due à la fermeture partielle de la circulation voiture autour du lac

*** estimation du nombre cumulé d'entrées à la base et de clients des gîtes et du camping

6 – le tourisme fluvial

La fréquentation du Canal de Garonne, mesurée par Voies Navigables de France (VNF) aux écluses de Valence d'Agen, Moissac, Castelsarrasin et Montech, était de 6 806 bateaux en 2010. Elle est de 5 596 bateaux en 2011 soit une baisse de 17,8 %.

Ecluses Canal de Garonne	2010	2011	Evolution
Valence d'Agen (pont tournant de Moissac)	1 798 bateaux	1 457 bateaux	- 19 %
Moissac (écluse n°25)	1 633 bateaux	1 372 bateaux	- 16 %
Castelsarrasin (écluse n°19)	1 629 bateaux	1 371 bateaux	- 15,8 %
Montech (écluse n°11)	1 746 bateaux	1 396 bateaux	- 20 %
sous-total canal de Garonne	6 806 bateaux	5 596 bateaux	- 17,8 %
Montauban * ouverture juillet 2011 (bretelle Montech-Montauban : écluse de Noalhac)	757 bateaux	788 bateaux	+ 4,1 %
TOTAL	7 563 bateaux	6 384 bateaux	*- 15,6 %

* Cette baisse est en partie due à l'arrêt de l'activité d'un prestataire de tourisme fluvial.

7 – la Vélo Voie Verte du Canal des Deux Mers

En 2011, la fréquentation annuelle de la Vélo Voie Verte, mesurée par des cellules sensibles uniquement au passage des vélos, a été de :

- 40 281 passages à Saint-Nicolas de la Grave contre 36 323 en 2010 soit une augmentation de 10,9 %,

- 80 826 passages à Castelsarrasin contre 67 783 en 2010 soit une augmentation de 19,2 %.

II - LA COMMERCIALISATION

a) Répartition des ventes du service Loisirs-Accueil par filière

En 2011, d'après les informations disponibles au 31 décembre 2011, le volume d'affaires s'élève à **630 488 €** contre 669 421 € en 2010, soit une baisse de **5,8 %**. Il reste toutefois en augmentation de 4,3 % par rapport au volume d'affaires de 2009.

La répartition, pour la clientèle individuelle, est la suivante :

- meublés de tourisme Gîtes de France	51 % <i>pour 55,8 % en 2010</i>
- meublés de tourisme Clévacances	20,8 % <i>pour 13,8 % en 2010</i>
- autres hébergements + divers (chambres d'hôtes, hôtels, campings)	9,4 % <i>pour 8,9 % en 2010</i>
- séjours à thème	18,8 % <i>pour 21,5 % en 2010</i>

La clientèle groupe représente quant à elle, 10,3 % du volume d'affaire global contre 8,2 % en 2010.

b) La réservation

Au 31 décembre 2011, les ventes réalisées pour la clientèle individuelle, sont réparties de la façon suivante :

- 12 % par le centre d'appel régional Midi-Pyrénées Vacances Loisirs (13 % en 2010),
- 1,6 % en ligne par internet * (5,6 % en 2010),
- 1,6 % par les apporteurs d'affaires (4,3 % en 2010),
- 84,8 % par la vente directe (67,9 % en 2010 dont 10,5 % via les Tours Operator).

** entre les mois de janvier et juin 2011, il n'y a pas eu de lien technique entre le serveur national "Gîtes de France" et le service de réservation de l'ADT 82, avant la signature de la convention en juin 2011.*

Une étude globale concernant la commercialisation est en cours et concerne les modalités de réservation des centrales de réservation.

En conclusion, on constate un maintien global du volume d'affaires (hors Gîtes de France) avec une augmentation des "séjours de groupes" liée à un partenariat avec l'Office de Tourisme de Moissac, dans le cadre du contrat Grand Site.

III - BILAN FINANCIER

Le montant global relatif au Fonds Départemental d'Intervention Touristique, au titre de l'exercice 2011, s'est élevé à **203 276 €** contre 125 865 € en 2010 (détail des opérations en annexe II). Ces aides sont venues abonder celles provenant des fonds européens (FEDER) et de la Région.

Elles sont relatives :

en matière d'hébergement :

- à la création ou la modernisation de gîtes communaux pour un montant de subvention départementale de **3 450 €** ;
- à la création ou la modernisation de gîtes privés et des plus-produits pour un montant de subvention départementale de **4 840 €** ;

en matière d'activités de loisirs :

- **177 108 €** consacrés aux financements d'équipements de loisirs liés à l'eau ;
- **17 878 €** consacrés à la valorisation des sentiers de petite randonnée.

**LE POINT SUR LES AIDES FINANCIERES APPORTEES
A CE JOUR DANS LE CADRE DE NOTRE POLITIQUE
TOURISTIQUE ACTUELLE**

1 – LES HEBERGEMENTS

Création et modernisation des gîtes communaux

Depuis 1985, dix huit communes (Auvillar, Cayriech, Loze, Montain, Puylaroque, Saint-Sardos, Gasques, Parisot, Monclar, Lavit, Beaumont, Lauzerte, Monteils, Piquecos, Saint-Antonin, Monclar de Quercy, Montpezat-de-Quercy et Puygaillard-de-Quercy) ont bénéficié de l'aide pour la création ou la rénovation de **56 gîtes communaux**, soit au total **272 427 €** de crédits.

Aménagement de gîtes ruraux, de meublés Clévacances, de chambres d'hôtes privés et de plus produits liés à l'hébergement

De 1985 à 2011, la politique départementale a permis l'aménagement ou la modernisation de **153 meublés de tourisme**. L'aide globale accordée aux particuliers s'est élevée à **923 920 €**.

S'agissant des chambres d'hôtes, pour la même période, notre concours financier a permis de réaliser **137 structures**, la dépense correspondante inscrite au budget départemental s'élevant à **350 366 €**

Ce sont donc **1 274 286 €** que nous avons consacrés à ces types d'hébergements touristiques implantés sur l'ensemble du département.

Modernisation de la petite hôtellerie rurale

Depuis 1983, le Département a mis en place une politique visant à aider la modernisation et l'extension des établissements hôteliers. A travers une bonification d'intérêts, ce sont **105 établissements** qui ont bénéficié de cette aide pour un engagement total de **1 084 051 €**

Lors de l'élaboration des Contrats de Pays, le tourisme apparaît souvent comme un axe de développement du territoire : la sauvegarde de la petite hôtellerie rurale y représente un enjeu et une priorité.

Nous avons donc décidé, lors du budget primitif 1997, d'aider les établissements hôteliers indépendants et non homologués jusqu'à 1 étoile, porteurs d'un projet global de modernisation et s'inscrivant dans une politique de développement touristique du terroir.

Au total, ce sont **342 233 €** qui ont été accordés pour la modernisation de la petite hôtellerie rurale depuis la mise en place de cette politique.

Aménagement de campings communaux classés

De 1985 à 2011, 17 campings communaux subventionnés (Caylus, Larrazet, Lavit-de-Lomagne, Moissac, Molières, Montaigu-de-Quercy, Parisot, Saint-Sardos, Valence d'Agen, Verdun-sur-Garonne, Saint-Antonin Noble Val, Durfort Lacapelette, Molières, Laguépie, Montech, Monclar de Quercy et Lafrançaise) ont été aménagés, modernisés ou agrandis. Au total, ce sont **531 501 €** de crédits départementaux qui ont été consacrés à ces opérations, tant au niveau des créations que des mises aux normes.

2 – LES ACTIVITES DE LOISIRS

Les équipements de loisirs liés à l'eau

De 1985 à 2011, nous avons été amenés à examiner **55 demandes** au titre de cette politique qui consiste à subventionner :

* les équipements directement liés à l'aménagement des plages (Communes de Valence d'Agen, Saint-Sardos, Molières, Montaigu-de-Quercy, Espalais, Parisot, Caylus, Lauzerte, Beaumont-de-Lomagne, Lafrançaise, Monclar-de-Quercy, Bioule, Verdun-sur-Garonne, Malause, Castelsarrasin, Cayrac, Touffailles, Donzac, le Syndicat Intercommunal Caussade/Monteils, la Communauté de communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron, la Communauté de Communes Pays de Garonne et Gascogne, Laguépie, Saint-Antonin, Grisolles) ;

* les haltes nautiques (communes de Moissac, Montech, Malause, Valence d'Agen et Lacourt Saint-Pierre) ;

* les ports de plaisance (communes de Castelsarrasin, Moissac et la Communauté de Montauban 3 Rivières) ;

* les piscines (mise aux normes : commune de Saint-Sardos, Monclar-de-Quercy, Molières, Lafrançaise).

* la mise en navigabilité de la descente du Tarn (Communauté d'Agglomération du Grand Montauban).

L'ensemble de ces dossiers ayant répondu aux critères attributifs de subvention, ce sont **955 180 €** de crédits qui ont été accordés aux communes ou aux Communautés de communes.

Les chemins de petites randonnées pédestres

Le Conseil Général a approuvé le plan départemental d'itinéraire de randonnée en 1991 dans lequel quelques 1 200 kilomètres de chemins avaient été répertoriés afin de les conserver et de les mettre en exploitation au fur et à mesure.

En 2011, 9 dossiers ont bénéficié de l'aide départementale pour l'entretien et le balisage des sentiers de petites et de grandes randonnées inscrits au Plan Départemental d'Itinéraires des Petites Randonnées (PDIPR).

3 – LA SIGNALISATION TOURISTIQUE

Dès 1997, nous nous sommes prononcés pour la réalisation d'un **Plan de Signalisation Touristique** sur les routes départementales :

- une **signalisation de jalonnement** à partir des axes routiers structurants, pour 39 sites départementaux,
- une **signalisation d'information** avec la mise en place de stèles sur 30 sites d'intérêt départemental.

En 2001, nous avons réalisé la pose d'une signalétique sur des "**Circuits des Saveurs**". Aujourd'hui les cinq itinéraires qui couvrent le département sont équipés :

- Les Causses du Quercy,
- Les Côteaux et Vallée de l'Aveyron,
- La Lomagne,
- Quercy Pays de Serres,
- Val de Garonne.

Depuis 2005 la signalisation touristique est totalement réalisée et aujourd'hui, ponctuellement, nous sommes amenés à effectuer des actualisations de ce schéma.

En 2010, dans le cadre de la **valorisation touristique de la Vélo Voie Verte**, je vous ai proposé la mise en place d'une signalisation touristique le long de l'itinéraire.

Ce programme se déroule en deux phases :

- phase 1 : mise en place de panneaux d'informations touristiques (R.I.S.) relatives aux communes riveraines traversées qui a été réalisée pour la saison 2011 ;
- phase 2 : mise en place d'une signalisation de jonction vers des itinéraires complémentaires irriguant les territoires de proximité dès 2012.

L'actualisation de ce dispositif de signalisation touristique vous sera présentée lors d'une prochaine session.

LES PROPOSITIONS BUDGETAIRES POUR 2012 DANS LE CADRE DE NOTRE NOUVELLE POLITIQUE TOURISTIQUE

La mise en place du Schéma de Développement Touristique nous invite à redéployer nos aides en la matière : en effet, la redéfinition de l'implication financière de notre collectivité dans le développement touristique constitue l'objet essentiel du Schéma.

Il s'agit de rechercher de manière systématique la complémentarité avec les autres aides publiques (FEDER et Région) afin de pouvoir accompagner durablement le développement touristique.

Je vous précise que lors de l'approbation de ce Schéma de Développement et d'Organisation Touristique au cours du Budget Primitif 2010 et compte tenu du projet en cours de réforme des collectivités locales (loi du 16 décembre 2010), nous avons reporté la présentation de notre nouvelle politique au BP 2012.

Ainsi, sur la base des besoins exprimés, notamment en fonction des projets émanant des territoires, je vous propose les éléments budgétaires suivants.

Dans le cadre de la politique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique (FDIT) et dans le cadre du nouveau Schéma Départemental d'Organisation Touristique, de nouvelles aides financières destinées à favoriser le développement du tourisme en Tarn-et-Garonne sont mises en place selon les trois grands axes suivants.

I - CONSTRUIRE ET DEVELOPPER DES LIGNES D'OFFRES ET DE PRODUITS TOURISTIQUES SUR LES TERRITOIRES PAR LA MISE EN PLACE D'EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

Il s'agit :

- de structurer et de renforcer les offres et pôles touristiques autour de l'eau avec la mise en valeur du Canal des Deux Mers et de la Vélo Voie Verte, l'aménagement de haltes nautiques et la création ou la modernisation des équipements de loisirs liés à l'eau ;

- de structurer et de renforcer les offres autour de l'itinérance et des activités de pleine nature en valorisant les itinéraires équestre, pédestre, vélo et canoë ;

- de qualifier des sites de visite en encourageant leur modernisation et en améliorant les dispositifs d'accueil du public.

Les politiques proposées relatives à ce premier thème sont les suivantes :

1 - La mise en valeur du Canal des Deux Mers et de la Vélo Voie Verte (Article 204142 – Sous-fonction 94)

Il s'agit de s'inscrire dans la dynamique du Plan Canal visant au développement des aménagements et des services situés le long de cet axe à la fois fluvial et cyclable. Notre politique aura pour ambition de déployer une chaîne de services cohérente sur les 72 km de voies, au service des usagers du canal et de la vélo voie verte.

Un programme particulier sera mis en oeuvre pour la réhabilitation et la création de services dans les **maisons éclusières**. Il vous sera présenté à l'occasion d'une prochaine session.

Par ailleurs, l'étude du projet de valorisation touristique de la **Pente d'Eau de Montech** sera engagée en 2012 conditionnant les travaux de restauration des motrices que doit réaliser Voies Navigables de France.

2 - l'Aménagement de haltes nautiques (Article 204142 – Sous-fonction 94)

L'objectif de cette politique est de favoriser la modernisation des haltes nautiques existantes depuis plus de 10 ans et situées en bordure du Canal latéral à la Garonne. Les aides concernent essentiellement les équipements tels que les capitaineries les sanitaires....

Pour l'exercice 2012, je vous propose en prévisionnel :

- d'adopter une autorisation de programme de **67 500 €**,
- de prévoir les crédits de paiement suivants :
 - crédits de paiement **2012 : 17 500 €**
 - crédits de paiement 2013 : 15 000 €
 - crédits de paiement 2014 : 15 000 €
 - crédits de paiement 2015 : 20 000 €

3 - Equipements de loisirs liés à l'eau (Article 204142 – Sous-fonction 94)

Cette politique déjà existante vise à favoriser la création et la modernisation d'équipements directement liés à l'eau : aménagements de plages, de locaux pour les maîtres nageurs et acquisition de matériel d'oxygénothérapie. Elle concerne aussi les équipements tels que les jeux aquatiques et les jeux d'enfants autour d'un plan d'eau.

A ce jour, deux projets inscrits en Contrat de Pays sont en instance. Ils sont portés par les communes de Négrepelisse et Monclar-de-Quercy pour un montant total de subvention de 154 430 €.

Pour l'exercice 2012, je vous propose :

- d'adopter une autorisation de programme de **154 430 €**,
- de prévoir les crédits de paiement suivants :
 - crédits de paiement **2012 : 54 430 €**
 - crédits de paiement 2013 : 50 000 €
 - crédits de paiement 2014 : 50 000 €

4 - Valorisation de l'itinérance "Promenade et Randonnée" et "Activités de Pleine Nature" (Article 657343 – Sous-fonction 738)

Il s'agit de la poursuite de notre politique en matière de création, d'entretien et de balisage des sentiers de petites randonnées pédestres en rappelant que l'aide s'applique uniquement aux sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Petites Randonnées Pédestres.

Elle sera complétée par la réalisation de topo-guides et la signalisation des Sentiers d'Intérêt Départemental dans le respect d'une charte départementale en cours d'élaboration.

A ce jour, six dossiers ont été déposés dans le cadre de projets intercommunaux.

Pour l'exercice 2012, je vous propose :

- d'adopter une autorisation d'engagement de **15 000 €**,
- de prévoir les crédits de paiement suivants :
 - crédits de paiement **2012 : 10 000 €**
 - crédits de paiement 2013 : 5 000 €

5 - Qualification des sites de visites (Article 20421 – Sous-fonction 94)

L'objectif de cette nouvelle politique est d'encourager la modernisation et la qualification des sites de visites du département. Il s'agit ainsi d'améliorer les dispositifs d'accueil du public par **l'équipement en appareils audio-guides**. L'acquisition de dispositifs d'audio-guidage en plusieurs langues doit permettre de favoriser l'accueil d'un public plus large.

Elle s'adresse aussi bien aux communes qu'aux propriétaires privés s'engageant à une ouverture au public d'au moins 5 mois. Elle concerne les investissements.

Pour l'exercice 2012, je vous propose :

- d'adopter une autorisation de programme de **31 500 €**,
- de prévoir les crédits de paiement suivants :
 - crédits de paiement **2012 : 11 500 €**
 - crédits de paiement 2013 : 20 000 €

II – POURSUIVRE ET RENFORCER LE DEVELOPPEMENT QUALITATIF DE L'OFFRE ET L'ORGANISATION – QUALIFIER LES HEBERGEMENTS TOURISTIQUES

Cet axe s'adresse essentiellement à la **modernisation** de l'ensemble des structures d'hébergements touristiques (hôtellerie rurale, hôtellerie de plein air, meublés de tourisme, chambres d'hôtes, gîtes d'étapes et de séjours, villages de vacances pavillonnaires) ainsi qu'aux **plus-produits** favorisant la qualification par thématique des hébergements touristiques.

Compte-tenu du parc d'hébergements existants, les dispositions du nouveau schéma visent à engager une nécessaire **modernisation du parc** afin d'adapter l'offre aux exigences de la clientèle. De plus, l'actuelle réforme de l'ensemble des classements des hébergements touristiques incite les professionnels à procéder aux mises en conformité de leur structure, pour le maintien de leur classement.

Les politiques relatives à ce second thème sont les suivantes :

1 - Modernisation de la petite hôtellerie rurale non classée ou classée 1 étoile (Article 20422 – Sous-fonction 94)

Cette politique vise à favoriser la **modernisation** de l'hôtellerie en milieu rural tout en encourageant la thématisation par la création de plus-produits.

Pour l'exercice 2012, je vous propose en prévisionnel :

- d'adopter une autorisation de programme de **15 000 €**,
- de prévoir les crédits de paiement suivants :
 - crédits de paiement **2012** : Néant
 - crédits de paiement 2013 : 15 000 €

2 - Hôtellerie indépendante classée

Cette politique déjà existante est appliquée sous forme de bonification d'intérêts. Trois projets sont actuellement en cours : l'Hôtel-Restaurant "le Belvédère" à Montagudet, l'Hôtel-Restaurant "Aux Gourmandises Quercynaises" à Négrepelisse et l'Hôtel-Restaurant "l'Armateur" à Moissac.

Pour rappel, ces aides peuvent venir en complément d'aides européennes et régionales.

3 - Hôtellerie de plein air classée : aménagement de campings communaux classés (Article 204142 – Sous-fonction 94)

L'orientation retenue pour cette politique permet de prendre en compte les campings communaux de **plus de 10 ans** qui envisagent des travaux de modernisation et d'extension. Ces travaux visent essentiellement la modernisation des blocs sanitaires communs.

Pour l'exercice 2012, je vous propose en prévisionnel :

- d'adopter une autorisation de programme de **60 000 €**,
- de prévoir les crédits de paiement suivants :
 - crédits de paiement **2012 : 30 000 €**
 - crédits de paiement 2013 : 30 000 €

4 - Les gîtes communaux et chambres d'hôtes : modernisation (Article 204142 – Sous-fonction 94)

Cette politique se différencie de la politique appliquée jusqu'à ce jour par le fait qu'elle **ne s'adressera plus qu'à des projets de modernisation de meublés communaux de plus de 10 ans** et non plus à des projets de création.

Pour l'exercice 2012, je vous propose en prévisionnel :

- d'adopter une autorisation de programme de **30 000 €**,
- de prévoir les crédits de paiement suivants :
 - crédits de paiement **2012 : 15 000 €**
 - crédits de paiement 2012 : 15 000 €

5 - Les gîtes privés et chambres d'hôtes : création / modernisation (Article 20422 – Sous-fonction 94)

Comme ci-dessus, cette politique se différencie de la politique appliquée jusqu'à ce jour par le fait qu'elle **ne s'adressera plus qu'à des projets de modernisation de meublés privés de plus de 10 ans** et non plus à des projets de création.

Toutefois, concernant les chambres d'hôtes, il est prévu aussi la prise en compte de création sous réserve qu'une thématique départementale soit associée au projet.

Pour l'exercice 2012, je vous propose en prévisionnel :

- d'adopter une autorisation de programme de **60 000 €**,
- de prévoir les crédits de paiement suivants :
 - crédits de paiement **2012 : 20 000 €**
 - crédits de paiement 2013 : 25 000 €
 - crédits de paiement 2014 : 15 000 €

6 - Les gîtes d'étapes et de séjours (Article 204142-Sous-fonction 94)

La politique des gîtes d'étapes et de séjours porte sur le développement de l'accueil de groupes sur les itinéraires de randonnée par exemple, ou d'un itinéraire cyclable...etc.

Un projet de réhabilitation d'un gîte d'étapes, à proximité du chemin de Saint-Jacques de Compostelle, est à ce jour en instance.

Pour l'exercice 2012, je vous propose :

- d'adopter une autorisation de programme de **24 000 €**,
- de prévoir les crédits de paiement suivants :
 - crédits de paiement **2012 : 15 000 €**
 - crédits de paiement 2013 : 9 000 €

9 - Modernisation de villages de vacances pavillonnaires (communes de Montaigu-de-Quercy, Lafrançaise, Montpezat-de-Quercy, Monclar-de-Quercy, Beaumont-de-Lomagne) (Article 204142-Sous-fonction 94)

Pour rappel, la politique existante jusqu'à ce jour nous a permis de subventionner des créations de gîtes et de meublés communaux constitués en village et complétés par des équipements collectifs.

Aujourd'hui ces structures, au nombre de cinq, ont un besoin réel d'être modernisées tant les hébergements que les équipements. Toutefois, il est à noter que cette politique **s'adresse uniquement aux villages de vacances existants depuis plus de 10 ans.**

Un projet de redynamisation et d'embellissement du village de loisirs "le Lomagnol" à Beaumont de Lomagne est à l'étude.

Pour l'exercice 2012, je vous propose :

- d'adopter une autorisation de programme de **75 000 €**,
- de prévoir les crédits de paiement suivants :
 - crédits de paiement **2012 : 25 000 €**
 - crédits de paiement 2013 : 50 000 €

10 - Les plus-produits liés à l'hébergement (espace aquatique, espace ludique, équipements liés à une thématique d'itinérances)

Cette nouvelle politique, jusqu'à présent incluse dans la politique des créations et modernisation des meublés, permet de qualifier les hébergements et de conforter la fréquentation hors saison. **Elle concerne les communes et les privés** et peut porter sur différents espaces, que ce soit sur le thème de l'eau (piscine, bassin...), sur le thème du jeu avec la création d'équipements pour enfants ou sur le thème de l'itinérance.

- Subventions aux communes (Article 204142 – Sous-fonction 94)

Un dossier est en instance à ce jour.

Pour l'exercice 2012, je vous propose :

- d'adopter une autorisation de programme de **20 000 €**,
- de prévoir les crédits de paiement suivants :
 - crédits de paiement **2012 : 15 000 €**
 - crédits de paiement 2013 : 5 000 €

- Subventions aux particuliers et entreprises (Article 20422 – Sous-fonction 94)

Cinq projets sont en instance.

Pour l'exercice 2012, je vous propose :

- d'adopter une autorisation de programme de **80 000 €**,
- de prévoir les crédits de paiement suivants :
 - crédits de paiement **2012 : 30 000 €**
 - crédits de paiement 2013 : 30 000 €
 - crédits de paiement 2014 : 20 000 €

III – L'ACTION TOURISTIQUE DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Il s'agit :

- d'actualiser et d'harmoniser la signalisation touristique ;
- de renforcer l'organisation partenariale et développer la mise en réseau, la formation et les outils de connaissance.

1 – Actualisation et harmonisation de la signalisation touristique

Un programme de mise à jour des Relais Information Service, ainsi qu'un plan de signalisation d'animation touristique sont mis à l'étude en 2012. Une proposition d'ensemble sera élaborée et présentée lors d'une prochaine session.

2 - Structuration des Offices de Tourisme

Dans le cadre de la mise en place d'un réseau d'informations touristiques régional et départemental (partages de données d'informations touristiques), un soutien sera apporté aux offices de tourisme pour la **mise en place de sites internet de nouvelles générations** connectés au réseau d'informations.

Par ailleurs, un **dispositif départemental d'écrans d'informations départementales** et locales sera mis en place en 2012, afin de moderniser l'accueil du public dans nos 20 offices de tourisme.

- Subventions aux communes (Article 204141 – Sous-fonction 94)

Pour l'exercice 2012, je vous propose :

- d'adopter une autorisation de programme de **120 000 €**,
- de prévoir les crédits de paiement suivants :
 - crédits de paiement **2012 : 30 000 €**
 - crédits de paiement 2013 : 50 000 €
 - crédits de paiement 2014 : 40 000 €

- Achats de matériel (Article 21838 – Sous-fonction 94)

Pour l'exercice 2012, je vous propose :

- d'adopter une autorisation de programme de **70 000 €**,
- de prévoir les crédits de paiement suivants :
 - crédits de paiement **2012 : 50 000 €**
 - crédits de paiement 2013 : 20 000 €

L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

L'Agence de Développement Touristique a une mission générale de conseil et d'appui technique aux activités du tourisme.

Cet organisme effectue la promotion du tourisme dans notre département en participant à des manifestations nationales et internationales. Une convention d'objectifs est mise en place chaque année afin d'évaluer ses programmes d'actions.

Je vous propose, pour 2012 :

- de reconduire notre aide à l'Agence de Développement Touristique qui figure dans le livre des subventions aux associations ;
- d'ajuster, le moment venu, après l'approbation de notre nouvelle politique consécutivement à notre troisième schéma départemental touristique, les moyens nécessaires au bon fonctionnement de nos structures partenaires qui concourent au développement du tourisme dans le département.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire et tourisme,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte du bilan d'activité relatif à l'année 2011 ;
- Reconduit la subvention à l'Agence de développement touristique (ADT) (cf délibération « subventions aux associations » ;
- Prend acte du nouveau dispositif relatif aux aides financières à compter de 2012 dans le cadre du schéma départemental d'organisation touristique ;
- Adopte à cet effet, au titre de l'année 2012, les autorisations de programme correspondant à ce nouveau plan de soutien et ratifie les crédits de paiement ci-après :

Investissement

Imputation budgétaire	Libellé	Autorisation de Programme 2012	Crédits de paiements 2012
204142 - 94	Création et modernisation de gîtes communaux (FIT1)	30 000 € Antérieures	15 000 € 2 300 € ----- 17 300 €
204142-94	Campings communaux classés (FITC)	60 000 €	30 000 €
204142-94	Equipements de loisirs liés à l'eau (FITE)	154 430 € Antérieures	54 430 € 62 080 € ----- 116 510 €
20422-94	Aménagement de gîtes, meublés Clévacances, chambres d'hôtes et chambres Clévacances privés (FITG)	60 000 € Antérieures	20 000 € 1 214 € ----- 21 214 €
204141-94	Structuration des Offices de Tourisme communaux (FTOT)	120 000 €	30 000 €
21838-94	Achat de matériel pour Office de Tourisme (FTOT)	70 000 €	50 000 €

Imputation budgétaire	Libellé	Autorisation de Programme 2012	Crédits de paiements 2012
204142-94	Plus produits communes (FTPP)	20 000 €	15 000 €
20422-94	Plus produits privés (FTPP)	80 000 €	30 000 €
20422-94	Modernisation de la petite hôtellerie rurale	15 000 €	
204142-94	Gîtes d'étapes et de séjours (GESG)	24 000 €	15 000 €
204142-94	Modernisation des Villages de Vacances (MVVP)	75 000 €	
204142-94	Aménagement de haltes nautiques (PTEH)	67 500 €	17 500 €
20421-94	Qualification des sites de visites (TSVI)	31 500 €	11 500 €

Fonctionnement

Imputation budgétaire	Libellé	Autorisation de Programme	Crédits de paiements 2012
657343-738	Entretien des sentiers de randonnée	15 000 € Antérieures	10 000 € 7 000 € <hr/> 17 000 €
6573472-94	Etudes de faisabilité	2012	6 000 €

- Décide d'ajuster, le moment venu, après l'approbation de la nouvelle politique consécutivement au troisième schéma départemental touristique, les moyens nécessaires au bon fonctionnement des structures partenaires du Conseil Général qui concourent au développement du tourisme dans le département.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,